

Mardi 12 octobre 2021

## **RATP DEV DÉSIGNÉ POUR EXPLOITER LE TRAMWAY T10 ASSOCIÉ AUX LIGNES DE BUS ENVIRONNANTES, ET TRANSDEV POUR LES BUS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne, le groupe RATP Dev est désigné pour l'exploitation du tramway T10 et des lignes de bus environnantes.

Ce contrat de délégation de service public débutera le 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 8 ans.

Le délégataire participera aux opérations de préparation de la mise en service du T10 dont la mise en service est prévue à l'été 2023.

Par ailleurs, Transdev est désigné pour l'exploitation des bus sur les territoires de l'agglomération de Saint-Germain Boucle de Seine.

Ce contrat de délégation de service public débutera le 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 7 ans.

Le choix de ces délégataires a été validé par le Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 11 octobre 2021 dans le cadre de la procédure de consultation lancée en 2019 portant sur 36 lots intégrés au réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités.

Les cahiers des charges émis par Île-de-France Mobilités sur l'ensemble des 36 lots portent une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des Franciliens. Ils intègrent des exigences portant à la fois sur des critères sociaux pour les salariés et sur une offre de transport plus performante, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

### **Le tramway T10 et les lignes de bus environnantes (DSP 37)**

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de la ligne du tramway T10 et des lignes de bus desservant le sud l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris et le Nord de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Les communes desservies sont :

- Antony
- Châtenay-Malabry
- Clamart
- Le Plessis-Robinson
- Massy

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 
- Verrières-le-Buisson
- Wissous

Le tramway T10 reliera Antony à Clamart en une vingtaine de minutes, en passant par Châtenay-Malabry et le Plessis-Robinson. Performant, écologique et régulier, il sera accessible à tous.

Les aménagements urbains et paysagers que le projet entraîne permettront un partage plus équilibré des circulations et valoriseront l'espace public.

### Note importante

Après un examen approfondi des implications du jugement du 20 juillet 2021 du Tribunal Administratif de Cergy, le Département des Hauts-de-Seine et Île-de-France Mobilités, maîtres d'ouvrage du projet, ont décidé de faire appel de cette décision.

Le Tram T10 est très attendu car il participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire et favorise le report modal vers un transport décarboné. En ce sens, il répond aux objectifs de mobilité durable affichés par le plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Les deux maîtres d'ouvrage réaffirment donc tout l'intérêt du projet de Tram T10, qui est réalisé dans les meilleures conditions.

Plus d'information sur le T10 : <https://tram-t10.iledefrance-mobilites.fr/>

## Le territoire de l'Ouest de l'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (DSP 32)

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de 14 lignes de bus incluant un service de navette de soirée, et un service de Transport à la demande (TàD), représentant environ 2 150 000 kilomètres commerciaux en 2022. Les communes desservies sont :

- Saint-Germain-en-Laye
- Chambourcy
- Aigremont
- Le Pecq
- Le Vésinet
- Marly-le-Roi
- Mareil-Marly
- Le Port-Marly
- Louveciennes
- L'Etang-la-Ville
- Poissy
- Versailles
- La Défense (Courbevoie)

## La mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus de moyenne et grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre dès 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application de la réglementation européenne, tel que mis en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

2039). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Ile-de-France Mobilités, pour la période 2017-2020. Au total, cela représente :

- 900M€ de chiffres d'affaires
- 135 contrats
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

---

### Contacts presse :

Amélie Lange : [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilie : [sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr) – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

-

[www.iledefrance-mobilites.fr/presse](http://www.iledefrance-mobilites.fr/presse)

